

PRÉFÈTE DE LA SOMME

Direction de la Citoyenneté et de la Légalité

Objet : Arrêté fixant la composition des commissions de propagande et la date de dépôt par les listes des documents de propagande à l'occasion du 2^{ème} tour des élections municipales et communautaires du 28 juin 2020

La Préfète de la Somme
Chevalier de la Légion d'Honneur
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

VU le Code électoral, notamment ses articles R. 31 à R. 38,

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements,

VU le décret du 4 janvier 2019 portant nomination de Madame Muriel NGUYEN, préfète de la Somme,

VU le décret n° 2019-928 du 4 septembre 2019 fixant la date du renouvellement des conseillers municipaux et communautaires, des conseillers de Paris et des conseillers métropolitains de Lyon, et portant convocation des électeurs ;

VU le décret n° 2020-642 du 27 mai 2020 fixant la date du second tour du renouvellement général des conseillers municipaux et communautaires, des conseillers de Paris et des conseillers métropolitains de Lyon, et portant convocation des électeurs ;

VU le décret n° 2020-643 du 27 mai 2020 relatif au report du second tour du renouvellement général des conseillers municipaux et communautaires, des conseillers de Paris et des conseillers métropolitains de Lyon de 2020 et à l'adaptation du décret du 9 juillet 1990 à l'état d'urgence sanitaire ;

VU l'arrêté préfectoral du 6 février 2020 instituant une commission de propagande dans chaque commune de 2 500 habitants et plus du département de la Somme, modifié par les arrêtés préfectoraux du 17 février 2020 et du 2 mars 2020;

Sur proposition de la secrétaire générale de la Préfecture,

A R R E T E

Article 1 : La commission de propagande instituée par arrêté du 6 février 2020 est chargée d'assurer l'envoi et la distribution des documents de propagande électorale des communes de 2 500 habitants et plus concernées par le 2^{ème} tour des élections municipales et communautaires qui aura lieu le 28 juin 2020 et listées ci-après : Abbeville, Ailly-sur-Noye, Amiens, Boves, Doullens, Longueau, Montdidier, Péronne et Villers-Bretonneux.

La composition des commissions de propagande est précisée dans le tableau annexé au présent arrêté.

Article 2 : Les listes candidates ou leurs mandataires peuvent participer aux travaux de ces commissions avec voix consultative.

Article 3 : Chaque commission a son siège à la mairie.

Article 4 : Toute déclaration de candidature définitivement enregistrée vaut implicitement demande de concours auprès de la commission de propagande compétente.

Article 5 : Les listes candidates peuvent soumettre, pour avis, à la commission de propagande leurs projets de circulaire et de bulletin de vote.

Article 6 : Les listes candidates ou leurs mandataires doivent remettre à ladite commission, les exemplaires imprimés de la circulaire destinée aux électeurs de la commune dans laquelle ils se présentent et une quantité de bulletins de vote au moins égale au double du nombre d'électeurs inscrits dans la commune concernée, avant la date ci-dessous mentionnée :

Le vendredi 19 juin 2020 à 12 heures

Au siège de la commission de propagande concernée

Article 8 : Les commissions de propagande ne sont pas tenues d'assurer l'envoi de documents remis postérieurement aux dates et heures limites fixées ci-dessus et non conformes aux prescriptions légales ou réglementaires.

Article 9 : La secrétaire générale de la préfecture de la Somme est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Somme.

Amiens, le 28 MAI 2020

Pour la Préfète et par délégation,
La Secrétaire Générale,



Myriam GARCIA

ARRONDISSEMENT D'ABBEVILLE

Commune siège de la commission	Magistrat, Président	Représentant de la Préfète	Représentant de la Poste	Secrétaire de la commission
Abbeville	M. Franck ESPINASSE, juge des contentieux de la protection à la chambre de proximité d'Abbeville Suppléant : Mme Alix BERARD, juge au tribunal judiciaire d'Amiens	M. Pascal DRUEL-POTTIER	M. Philippe BACQUET Suppléant : M. NEGRI William	M. Michaël GREMETZ

ARRONDISSEMENT D'AMIENS

Commune siège de la commission	Magistrat, Président	Représentant de la Préfète	Représentant de la Poste	Secrétaire de la commission
Amiens	M. Sébastien LIM, vice-président chargé des fonctions de juge des libertés et de la détention au tribunal judiciaire d'Amiens Suppléant : M. Cédric KOSSO-VANLATHAM, juge au tribunal judiciaire d'Amiens	M. Bertrand HUMEL	M. Jean-Jacques MAGNIER Suppléants : Mme Martine MENETRIER – Mme Christine GRILHERES	Mme Marie-José DELCOURT
Boves	M. Dominique de SURIERY, vice-président chargé des contentieux de la protection à la chambre de proximité d'Amiens Suppléant : M. Francis MONTROY, vice-président au tribunal judiciaire d'Amiens	Mme Kathy HARDUIN Suppléante : Mme Sophie RUEELLE	M. Stéphane DARRAS Suppléant : M. Patrice LEDUC	Mme Florence LAMAIRE Suppléante Mme Carine BLONDOT
Doullens	M. Alan TROUSSEAU, juge au tribunal judiciaire d'Amiens Suppléant : M. Thibaut SPRIET, juge des contentieux de la protection à la chambre de proximité d'Abbeville	M. Franck BARRE	M. Miguel VARLET Suppléant : M. Pascal CANDAS	Mme Nathalie ANDRIEUX
Longueau	Mme Catherine MENEGAIRE, vice-présidente chargée des contentieux de la protection à la chambre de proximité d'Amiens Suppléante : Mme Coraline BORIE, juge de l'application des peines au tribunal judiciaire d'Amiens	M. Julien LAZLO	M. Frédéric RAMBERT Suppléant : M. Jérôme PELOUX	Mme Sylvette ELOI
Villers-Bretonneux	Mme Catherine MENEGAIRE, vice-présidente chargée des contentieux de la protection à la chambre de proximité d'Amiens Suppléante : Mme Coraline BORIE, juge de l'application des peines au tribunal judiciaire d'Amiens	Mme Laëtita DELETRE	M. Michel ACCOU Suppléants : Mme Christine DESPLANCHE – M. Patrick DUTHILLOY	Mme Emeline WAGNY

ARRONDISSEMENT DE MONTDIDIER

Commune siège de la commission	Magistrat, Président	Représentant de la Préfète	Représentant de la Poste	Secrétaire de la commission
Ailly-sur-Noye	Mme Delphine RAEKELBOOM, vice-présidente au tribunal judiciaire d'Amiens Suppléant : M. Jacques VILTINGOT, premier vice-président au tribunal judiciaire d'Amiens	M. Grégor DENIVET : M. Ludovic GOSSELIN	Suppléant M. Laurent DEBUSSCHER suppléant : M. Denis GOSSELIN	Mme Elodie DELACROIX Suppléante : Mme Marjorie FAVIOT
Montdidier	Mme Delphine RAEKELBOOM, vice-présidente au tribunal judiciaire d'Amiens Suppléant : M. Jacques VILTINGOT, premier vice-président au tribunal judiciaire d'Amiens	Mme Sarah MASSET	M. Gauthier CAUCHETEUX Suppléant M. Jocelyn LEGRAND	M. Philippe DUROT Suppléante : Mme Justine LEMAIRE

ARRONDISSEMENT DE PERONNE

Commune siège de la commission	Magistrat, Président	Représentant de la Préfète	Représentant de la Poste	Secrétaire de la commission
Péronne	M. Dorian BOUJON, juge placé auprès du premier président de la cour d'Appel d'Amiens Suppléant : Alan TROUSSEAU, juge au tribunal judiciaire d'Amiens	M. Pascal DEMEY	M. Eric REMY Suppléante : Mme Maryline LETIEN	Mme Cécile GEISEN